

**PROCÈS-VERBAL** DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 19h30, le mardi 7 décembre 2021, à la salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;  
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2;  
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;  
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;  
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5;  
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

## **1. Séance ordinaire**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

**CONSIDÉRANT L'**avis public du 25 novembre en lien avec la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT LES** consignes sanitaires gouvernementales en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à la salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 7 décembre est ouverte par le maire à 19h30.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité

2021-12-391

2021-12- 392

des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et ce, comme suit:

**QUE** soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

**QUE** soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Quittance – Dossier M. Angers
- 10.2 Demande pour acheter une parcelle du terrain du quai municipal
- 10.3 CAUCA Factice 10886
- 10.4 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de sécuriser l'intersection de la traverse de la rivière Richelieu

### **ADOPTÉE**

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
- 

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

### **ADOPTÉE**

- 1.3 Période de questions générales
- 

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

- 1.4 Mairie - suivi sur différents dossiers
- 

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

## **2. Dépôt de documents**

---

- 2.1 OMH des Maskoutains et d'Acton – résumé d'assemblée du 17 novembre 2021

### **3. Finances**

---

#### **3.1 Comptes à payer**

---

2021-12-394

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de novembre 2021 pour une somme de 25 060,82 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 132 617,30 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 74 586,57 \$.

#### **ADOPTÉE**

#### **3.2 Règlement numéro 2004-006-3 modifiant le règlement 2004-006 pour augmenter le fonds de roulement - Adoption**

---

2021-12-395

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'augmenter le fonds de roulement de 104 500\$ de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour le porter à 400 000\$ en modifiant le règlement numéro 2004-006 intitulé « Règlement relatif à la création d'un fonds de roulement » et ses amendements;

**ATTENDU** l'avis de motion de la présentation du règlement de modification numéro 2004-006-03 donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le « Règlement numéro 2004-006-3 modifiant le règlement 2004-006 pour augmenter le fonds de roulement » soit adopté tel que rédigé.

#### **ADOPTÉE**

#### **3.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 989 400 \$ qui sera réalisé le 14 décembre 2021**

---

2021-12-396

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 989 400 \$ qui sera réalisé le 14 décembre 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2011-05	302 400 \$
2016-06	687 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2011-05 et 2016-06, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur David Cormier et résolu unanimement des conseillers :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>64 900 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>66 600 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>68 300 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>70 100 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>71 900 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>647 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QU'** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-05 et 2016-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

## 3.4 Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 décembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 décembre 2021
Montant :	989 400 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 décembre 2021, au montant de 989 400 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

## 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

64 900 \$	2,24000 %	2022
66 600 \$	2,24000 %	2023
68 300 \$	2,24000 %	2024
70 100 \$	2,24000 %	2025
719 500 \$	2,24000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,24000 %

## 2 - CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE

64 900 \$	2,35000 %	2022
66 600 \$	2,35000 %	2023
68 300 \$	2,35000 %	2024
70 100 \$	2,35000 %	2025
719 500 \$	2,35000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,35000 %

## 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

64 900 \$	1,20000 %	2022
66 600 \$	1,55000 %	2023
68 300 \$	1,80000 %	2024
70 100 \$	2,00000 %	2025
719 500 \$	2,10000 %	2026

Prix : 98,50000

Coût réel : 2,41556 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2021 au montant de 989 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2011-05 et 2016-06. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

3.5 Acquisition d'un photocopieur

---

2021-12-398

**CONSIDÉRANT LES** soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu, que madame Cynthia Bossé soit autorisée pour et au nom la municipalité de faire l'achat d'un photocopieur en prenant en considération la soumission la plus avantageuse.

**ADOPTÉE**

3.6 Maison des jeunes la traversée - demande de soutien financier pour l'année 2022

---

2021-12-399

**CONSIDÉRANT LA** demande de soutien financier déposé par la maison des jeunes La Traversée pour l'année 2022 en lien avec leurs activités annuelles;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu, à l'unanimité des conseillers:

**QU'**un soutien financier de 13 550,00 \$ soit versé à la maison des jeunes La Traversée pour l'année 2022;

**QUE** soit autorisée l'utilisation sans frais de la salle Julie-Daoust selon les disponibilités.

**ADOPTÉE**

3.7 Dépôt du rôle général de perception

---

2021-12-400

La directrice générale dépose le rôle de perception conformément à la loi.

3.8 Acquisition de chaises pour la salle du conseil

---

2021-12-401

**CONSIDÉRANT LES** chaises présentement dans la salle du conseil pour les citoyens;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers; d'acquérir 40 chaises empilables, soit 30 sans bras et 10 avec bras auprès du Bureau Citation pour un montant de 5 979,60 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

3.9 Budget préventionniste – Année 2022

---

2021-12-402

**CONSIDÉRANT LA** proposition budgétaire 2022, l'entente du préventionniste comprenant les Municipalités de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu les coûts estimés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 sont de 76 004,21 \$ avant les frais d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget préventionniste pour notre Municipalité est de 13 013, 95 \$ avant les frais d'administration;

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter

la proposition budgétaire 2022 pour l'entente du préventionniste.

**ADOPTÉE**

3.10 Achat et installation d'un router pour le bureau municipal

---

2021-12-403

**CONSIDÉRANT QUE** le router est dit « domestique », et est inadéquat pour le volume informatique du bureau municipal ce qui occasionne une perte de vitesse importante dans le fonctionnement du système et ralentit le travail des employés;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter et de faire installer un routeur comme indiqué sur la soumission numéro 695 de Rive-Tech Informatique Inc. au montant de 1 691,98 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**4. Administration**

---

4.1 Membre représentant de la communauté au conseil d'établissement de l'école Georges-Étienne-Cartier

---

**CONSIDÉRANT QU'**un membre de la communauté doit occuper un siège sur le conseil d'établissement de l'école Georges-Étienne-Cartier;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit désignée madame Marie-Claude Bouchard comme représentante de la communauté au sein du conseil d'établissement de l'école Georges-Étienne-Cartier.

**ADOPTÉE**

4.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal - Dépôt

---

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal tel que requis par à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*.

Les membres du conseil municipal suivant ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire  
Monsieur David Cormier, Conseiller #1  
Monsieur Germain Pitre, Conseiller #2  
Monsieur Louis-Philippe Laprade, Conseiller #3  
Monsieur Réjean Collette, Conseiller #4  
Monsieur Marc-André Girard-Provost, Conseiller #5  
Monsieur Robert Mayrand, Conseiller #6

**ADOPTÉE**

4.3 Nomination – Substitut au Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

---

**CONSIDÉRANT LES** élections municipales tenues le 7 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit avoir nommé un délégué au conseil de la MRCVR;

2021-12-404

2021-12-405

2021-12-406



**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer monsieur Germain Pitre comme substitut au conseil de la MRCVR.

### **ADOPTÉE**

#### 4.4 Centre de la petite enfance (CPE)

---

2021-12-407

**CONSIDÉRANT LE** manque criant de places disponibles en milieu de garde;

**CONSIDÉRANT QUE** seul un service de garde en milieu familial dessert le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu, et que celui-ci ne compte que 9 places et que la pérennité d'un milieu familial est difficile à maintenir;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun service de garde sur le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'accueille les poupons (18 mois et moins) et que cela entraîne de graves conséquences sur l'autonomie financière de tous les parents;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau développement immobilier de maisons unifamiliales est à prévoir sur le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu ce qui augmentera significativement la population d'enfants dans la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas d'entente de priorités avec les villes avoisinantes (Saint-Roch-sur-Richelieu, Contrecoeur et Saint-Marc-sur-Richelieu) pour prioriser les Antoniens sur leurs listes d'attentes;

**CONSIDÉRANT QU'**aux dernières mises à jour du Bureau coordonnateur, la liste d'attente pouvait atteindre jusqu'à 3 ans avant de trouver une place en institution subventionnée;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents- citoyens de la Municipalité doivent parfois faire plus de 25 kilomètres pour trouver une place en service de garde (subventionnée ou non) allant jusqu'à Sorel, Belœil, McMasterville, Saint-Amable ou Varennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est ouverte à contribuer, à la hauteur de ses moyens et selon la loi, par la location à tarifs avantageux ou d'infrastructures municipales; ou le don d'un terrain;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité s'engage à réactiver le dossier de l'ouverture d'un CPE sur le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**QUE** les élus mandatent, monsieur le maire et monsieur Germain Pitre à entamer les démarches auprès des représentants du Bureau coordonnateur, Les Frimousses de la Vallée et du ministère de la Famille.

**ADOPTÉE**

4.5 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2022 – Modification

---

2021-12-408

**CONSIDÉRANT LA** résolution 2021-11-373 en lien avec le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers, de modifier le calendrier pour lire le 18 janvier au lieu du 11 janvier.

**ADOPTÉE**

4.6 Acte de servitude pour les lots 4 834 119 et 4 834 137

---

2021-12-409

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 2021-09-321 en lien avec l'acte de servitude en objet;

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 2019-07-166 relative à l'autorisation, à l'entreprise 9348-9474 Québec inc., d'un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 1113, rue du Rivage;

**CONSIDÉRANT LES** conditions énumérées à ladite résolution notamment que le lot numéro 4 834 137 doit faire l'objet d'une servitude notariée et enregistrée garantissant la permanence des cases de stationnement et le fait que le stationnement doit demeurer rattaché au lot 4 834 119;

**CONSIDÉRANT QUE** la passation d'un acte de servitude permettra de réaliser un projet de lotissement et de développement immobilier;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la réglementation municipale, le promoteur doit verser une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'un montant équivalent à 10% de la valeur marchande de la propriété et que cette propriété a été évaluée à 165 000\$ selon une étude de la firme Raymond Joyal, évaluation immobilière et services-conseils en date du 7 août 2020, dossier numéro RJ-20-550-0198;

**CONSIDÉRANT LE** projet d'acte de servitude rédigé par le notaire Pierre Lévesque et soumis à ce conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long cité;

**QUE** soient mandatées monsieur Jonathan Chalifoux, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de servitude;

**QUE** la présente résolution, soit conditionnelle au versement, par les demandeurs, de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'une somme de 16 500\$ plus les frais de notaire et autres frais;

**QU'UNE** garantie de contribution soit exigée en versant à la Municipalité, à la signature de l'acte de servitude, la somme de 16 500\$ ou en fournissant un cautionnement à l'effet qu'une compagnie d'assurance reconnue au Canada se porte caution envers la Municipalité, pour l'entreprise 9348-9474 Québec inc., et ce, pour un montant équivalent à la contribution de parc exigible au lotissement, telle caution devenant exigible si le permis de lotissement n'est pas émis;

**QUE** la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'un montant de 16 500 \$ soit affectée au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la municipalité;

**QUE** la résolution 2021-09-321 est abrogée.

### **ADOPTÉE**

## **5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

### 5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2021 et prévisions des dépenses du mois de décembre 2021

---

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de novembre 2021, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2021 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit approuvé les dépenses et les prévisions

pour le mois de décembre au montant de 61 850,00 \$ ce qui inclut du remplacement et les achats immobilisés.

### **ADOPTÉE**

#### 5.2 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) - Cotisation 2022

---

2021-12-411

**CONSIDÉRANT** le renouvellement d'adhésion avec l'APAM en lien avec un service de cantine lors d'intervention;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu: à l'unanimité des conseillers :

**DE RENOUVELER** l'adhésion avec l'APAM pour l'année 2022 aux coûts suivants :

- 23,00\$ (avant taxes) par pompier annuellement;
- 90,00\$ (avant taxes) de l'heure pour un minimum de deux (2) heures facturées pour un appel et/ou en cas d'annulation en route;

**QUE :**

- L'entente est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.
- L'entente annuelle vous est envoyée pour l'année suivante selon votre demande écrite sur la requête.
- Le paiement doit être reçu dès que possible de la nouvelle année à honorer.
- Les tarifs ci-dessus, pour une entente signée en cours d'année, ne seront ni modifiés ni réduits.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer les documents reliés au renouvellement de l'adhésion à l'APAM pour l'année 2022.

### **ADOPTÉE**

#### **6. Transport et travaux publics**

---

##### 6.1 Rapport d'activité des transports, travaux publics et voirie pour mois de novembre 2021 et prévisions des dépenses du mois de décembre 2021

---

2021-12-412

Le rapport des travaux publics du mois de novembre 2021 et les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2021 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette et résolu à l'unanimité

des conseillers que soit approuvé, les dépenses pour le mois de décembre pour un budget d'environ 6 000,00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

6.2 Rapport mensuel – Transport, travaux publics

---

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les travaux publics.

6.3 Déneigement rue des Prairies

---

**CONSIDÉRANT LA** demande faite par M. Réjean Racine représentant du syndic des propriétaires de la rue des Prairies le 15 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT LES** procédures en cours pour l'acquisition de la rue des Prairies;

**CONSIDÉRANT L'**offre de services de Déneigement Natacha Doutre, pour un montant de 975,00 \$ plus les taxes applicables pouvant être fait en 3 versements soit :

Dates des versements	Montant incluant les taxes
13 décembre 2021	373, 67 \$
14 février 2022	373, 67 \$
15 avril 2022	373, 67\$

**CONSIDÉRANT QUE** le stationnement des visiteurs est à la charge des propriétaires;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit acceptée la demande de prise en charge de déneigement de la rue des Prairies;

**QUE** le contrat soit octroyé à Déneigement Natacha Doutre au coût de 975,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** soit autorisée la directrice générale à effectuer le paiement de la facture numéro 439 en 3 versements comme ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE**

## **7. Hygiène du milieu**

---

### 7.1 Rapport environnement et agriculture- suivi sur différents dossiers

---

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

### 7.2 Demande de commandite de l'Union des producteurs agricoles

---

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite de l'Union des producteurs agricoles pour le 9<sup>e</sup> Gala Agristars de la grande Montérégie qui aura lieu le 11 avril 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande.

**ADOPTÉE**

## **8. Vie culturelle communautaire et bibliothèque**

---

### 8.1 Dépôt du rapport du service de la vie culturelle et communautaire pour le mois de novembre 2021

---

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois de novembre

### 8.2 Rapport d'activité de la Bibliothèque HDM pour les mois d'octobre et de novembre 2021 et prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2021

---

Le rapport de monsieur Jean Lavallée, le responsable de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les dépenses soumises pour les mois de novembre et de décembre pour une somme de 3025,00\$ \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

### 8.3 Demande de soutien financier par la Garde côtière auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. Saison de navigation 2022

---

Reporté à une séance ultérieure afin de vérifier s'il pourrait y avoir une plus grande présence sur le territoire.

2021-12-414

2021-12-415

8.4 Entretien de la Patinoire pour la saison 2022

---

2021-12-416

**CONSIDÉRANT QUE** les pompiers se sont offert pour l'entretien de la patinoire, un horaire sera planifié et le taux horaire sera celui indiqué dans l'entente avec le directeur du Service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers, qu'un horaire soit établi pour plusieurs employés surnuméraires (pompiers).

**ADOPTÉE**

8.5 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre 2021

---

2021-12-417

**CONSIDÉRANT** L'importance de prendre des actions pour l'élimination des violences faites aux femmes et en appui envers toutes les femmes qui vivent ou qui ont vécu de la violence;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil dit NON aux violences faites aux femmes;

**CONSIDÉRANT QUE** d'être de sexe féminin ne devrait pas être un facteur de risque d'agression;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers, de participer aux 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes :

- En hissant un drapeau blanc à l'extérieur de la mairie à compter du 25 novembre, et ce jusqu'au 6 décembre;
- En portant le macaron du ruban blanc au sein du bureau municipal, autant les conseillers municipaux que les employés et de le rendre disponible aux citoyennes et aux citoyens, si une distribution qui respecte les consignes sanitaires est possible;
- En diffusant l'information de la campagne et les ressources dans nos réseaux.

**ADOPTÉE**

2021-12-418

8.6 Demande de soutien financier – Centraide Richelieu-Yamaska

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier pour la campagne de financement annuelle de Centraide Richelieu-Yamaska;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers, de verser un montant de 100,00 \$.

**ADOPTÉE**

**9. Urbanisme**

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2021

Monsieur Robert Mayrand, conseiller municipal fait rapport verbal du service d'inspection pour le mois de novembre 2021 en incluant le rapport des permis et des certificats. Il informe également que le conseil a l'intention de reconduire le programme une dernière fois.

9.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - régularisation de l'ouvrage de stabilisation – 1695, chemin du Rivage

2021-12-419

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a pour but de régulariser et de rendre conforme l'ouvrage de stabilisation de la berge situé au 1695 chemin du Rivage;

**CONSIDÉRANT LES** plans et devis présentés par M. Dominic Roy, ingénieur forestier de la firme Expert-Conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les plans et devis, les travaux de stabilisation n'ont pas permis d'agrandir ou de récupérer une partie du terrain et de modifier le régime hydrique ou la circulation de la rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur forestier propose le recouvert végétal avec enrochement tout en redonnant le caractère naturel de la rive;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la plantation riveraine simple et les techniques de génie végétal ne sont pas exclusives, et que d'autres techniques similaires pourraient également être acceptables;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonctionnaire désigné est le seul responsable de l'application de ladite Politique qui fournit un cadre normatif et précise les règles à suivre dans le choix d'une technique de stabilisation;



**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de stabilisation de la rive et d'aménagement paysager en bordure de la rivière Richelieu à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux sont assujettis à l'application du règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce PIIA, ces travaux doivent, entre autres, atteindre les objectifs suivants :

- Prévenir la dégradation des rives et du littoral en favorisant la conservation de leur caractère naturel;
- Promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés en privilégiant l'usage de techniques les plus naturelles possibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter ladite demande à condition de présenter au responsable de l'urbanisme et de l'environnement un avis écrit, préparé par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec, démontrant que les travaux de stabilisation par enrochement étaient nécessaires et conformes à la réglementation en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Mayrand, **APPUYÉ** par Germain Pitre, et résolu, à l'unanimité des conseillers, d'accepter la demande et d'autoriser le responsable de l'urbanisme à délivrer le permis après la réception d'une attestation de conformité délivrée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

### **ADOPTÉE**

#### 9.3 Demande de dérogation mineure – 1967, chemin du Rivage – adoption

---

À la demande de monsieur le maire, monsieur Robert Mayrand, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au le 1967, chemin du Rivage (matricule 3275-19-9942).

Monsieur le maire demande à madame la directrice générale, si des questions écrites sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Les personnes présentes dans la salle peuvent également intervenir.

Madame la directrice générale, mentionne qu'aucun commentaire écrit n'a été reçu par courriel ou par courrier avant la séance pour prise en considération.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure sise au 1967, chemin du Rivage / matricule 3275-19-9942, a pour objet de permettre la construction d'un garage détaché (24' x 24') sur la marge avant de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation a pour but de déroger à l'article 5.9 du règlement de zonage qui exige que la marge de recul avant du garage soit égale ou supérieure à celle du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet déposé respecte les conditions pour la recevabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage projeté ne peut pas s'intégrer harmonieusement au voisinage étant donné son implantation projetée à l'avant de la maison;

**CONSIDÉRANT QUE** de manière qualitative, la demande ne vise pas à déroger de façon mineure au règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'accepter cette dérogation peut causer préjudice au voisin;

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal de refuser ladite dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Mayrand, **APPUYÉ** par Marc-André Girard-Provost, et résolu, à l'unanimité des conseillers, de refuser la demande de dérogation mineure.

### **ADOPTÉE**

#### 9.4 Rapport de 2017 à 2021 – Permis d'installation septique

---

Dépôt des rapports de 2017 à 2021 pour les demandes de permis d'installation septique

#### 9.5 Entente d'utilisation - Service de l'Écocentre Marguerite-D'Youville – Année 2022

---

**CONSIDÉRANT** L'entente soumise reliée au service de l'écocentre Marguerite-D'Youville;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente est d'une durée de cinq ans, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2026;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, appuyé par monsieur Réjean Collette, et résolu, à l'unanimité des conseillers:

**DE SIGNER** ladite entente pour une période de cinq ans, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2026;

**QUE** pour les services de base rendus à la Municipalité, celle-ci verse à la MRC une somme annuelle forfaitaire établie en fonction du nombre d'unités d'occupation desservies sur le

territoire de la municipalité, plus les taxes applicables, le cas échéant;

**DE VERSER** un montant correspondant à un coût à l'unité d'occupation, soit du 1er janvier au 31 décembre 2021 et ce, selon les coûts par unité d'occupation suivants :

Année	\$/Unité d'occupation
2022	17,57 \$
2023	17,99 \$
2024	18,43 \$
2025	18,87 \$
2026	19,32 \$

La MRC facturera la Municipalité trimestriellement et cette contrepartie est remise au plus tard le 15<sup>e</sup> jour suivant la fin de chaque trimestre;

**DE S'ENGAGER** à payer les coûts de disposition des matières recueillies desquels la MRC soustrait les revenus de revente des différentes matières. Les coûts de disposition ainsi que les revenus de revente seront facturés et redistribués à la Municipalité selon le pourcentage de participants ayant recours au service de l'écocentre mensuellement;

**DE S'ENGAGER** à payer le coût de disposition des matières apportées pour les apports municipaux.

**ADOPTÉE**

**10. Divers**

---

10.1 Quittance – Dossier M. Angers

---

**CONSIDÉRANT LE** dossier de M. Angers;

**IL EST PROPOSÉ** par Réjean Collette, APPUYÉ par Louis-Philippe Laprade, et résolu, à l'unanimité des conseillers d'approuver la quittance et de mandater madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer pour la municipalité ladite quittance ainsi qu'à effectuer toute démarche et signer toute entente nécessaire pour et au nom de la municipalité pour clore le dossier.

**ADOPTÉE**

10.2 Demande pour acheter une parcelle du terrain du quai municipal

---

Reportée à une séance ultérieure

10.3 CAUCA Facture 10886

---

Reporté à une séance ultérieure

10.4 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de sécuriser l'intersection de la traverse de la rivière Richelieu

---

**CONSIDÉRANT LA** circulation sur la rue du Rivage et de la Montée de la Pomme d'Or;

**CONSIDÉRANT LE** quai d'embarquement du traversier de la rivière Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aire d'attente du traversier est localisée sur la Montée de la Pomme d'Or à l'angle de la rue du Rivage;

**CONSIDÉRANT QUE** la sortie du traversier est à très forte pente et la configuration de l'intersection fait en sorte que la visibilité est réduite ce qui représente un danger manifeste pour les automobilistes et devient extrêmement périlleux pour les motocyclistes et tout autre moyen de transport;

**IL EST PROPOSÉ** par Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité des conseillers de :

**REVOIR** l'aire d'attente des véhicules, localisée sur Pomme D'Or à l'angle de la rue du Rivage, pour le traversier de la rivière Richelieu afin de sécuriser la circulation des piétons;

**DEMANDER** que soit ajouté un arrêt dans toutes directions à cette intersection et qu'une aire d'attente soit aménagée pour tenir compte de la circulation des piétons.

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions**

---

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximums. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

**12. Correspondance**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil

2021-12-423

2021-12-424

municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de novembre 2021.

**ADOPTÉE**

**13. Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h33.

**ADOPTÉE**

---

Jonathan Chalifoux  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.